

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGLEMENT 301

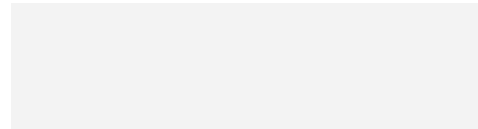
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 301 décrétant des travaux d'asphaltage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 995 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Adoption par le conseil : 16 juin 2015
Approbation par les personnes habiles à voter : 2 juillet 2015
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 31 juillet 2015

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 31 juillet 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier